



# L'Agora du Conseil



Commission  
scolaire  
de Montréal

Volume 4, numéro 5 – Décembre 2011

*L'Agora du Conseil* est une publication mensuelle du Secrétariat général qui présente les principaux dossiers traités par le Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal.

Les dossiers dont il est question ci-dessous ont été traités à la séance ordinaire du Conseil du 21 décembre 2011, qui s'est tenue au centre administratif de la Commission.

- **Assermentation du nouveau commissaire du Plateau-Mont-Royal**  
Le Conseil des commissaires a procédé à l'assermentation du nouveau commissaire de la circonscription scolaire du Plateau-Mont-Royal, M. Bernardus Valkenburg, nommé par le Conseil des commissaires en vertu des dispositions applicables de la *Loi sur les élections scolaires*. M. Valkenburg, qui fait partie du Mouvement pour une école moderne et ouverte (MÉMO), a été chaudement accueilli par les membres du Conseil.
- **Départ à la retraite du directeur du Réseau des établissements scolaires Nord**  
Mme Diane De Courcy, présidente du Conseil des commissaires, a souligné le départ à la retraite de M. Benoît Bussière, directeur du Réseau des établissements scolaires Nord. Au nom de tous les membres du Conseil, Mme De Courcy a remercié M. Bussière pour le travail important qu'il a accompli au sein de la Commission scolaire de Montréal (CSDM). Elle lui a souhaité une excellente retraite. M. Bussière a ensuite pris la parole pour remercier les personnes et les équipes avec lesquelles il a travaillé tout au long de sa carrière à la CSDM.
- **Remerciements à la CSDM et à Kenneth George, commissaire de Villeray–Petite-Patrie**  
Le Programme du goût de vivre existe depuis maintenant 27 ans et vise la promotion de la santé mentale et la prévention du suicide chez les jeunes. De nombreux projets sont entrepris dans le cadre de ce programme. Un de ces projets, *Autoportrait*, était une mosaïque réalisée par une centaine d'élèves des écoles Dominique-Savio, Georges-Vanier et Saint-Étienne et affichée notamment dans la station de métro Jean-Talon. Deux représentantes du programme, Mmes Anna Caputo et Lise Petitclerc, sont venues présenter ce projet et remercier la CSDM pour son appui. Elles ont tenu à remercier plus particulièrement M. Kenneth George pour sa participation et son soutien à ce projet. En guise de remerciement, elles lui ont offert une affiche de la mosaïque.



- **Fusion jeunesse**  
Fusion jeunesse est un organisme dont le principal objectif est la promotion de la persévérance scolaire auprès des jeunes du secondaire. Pour atteindre cet objectif, il a établi des partenariats entre des universités et des commissions scolaires de la région de Montréal, dont la CSDM. Ainsi, des étudiants universitaires interviennent dans des écoles secondaires défavorisées à titre de

coordonnateurs de projets dont le but est de motiver les jeunes de façon créative, de les soutenir dans leur réussite scolaire et de les aider à développer un sentiment d'appartenance à leur école.

Durant l'année 2011-2012, Fusion Jeunesse participe à près d'une trentaine de projets dans les huit écoles secondaires suivantes : Honoré-Mercier, Pierre-Dupuy, Saint-Henri, Louis-Joseph-Papineau, Lucien-Pagé, Chomedey-De Maisonneuve, Père-Marquette et Louis-Riel. Les projets, qui varient selon les besoins spécifiques de chaque école, se rapportent à la musique, aux sciences et technologies (robotique), au journalisme, à l'entrepreneuriat, à l'interculturalisme, à la participation citoyenne, à la radio, aux sports et aux loisirs. Le Conseil des commissaires, qui considère l'organisme comme un partenaire actif dans la lutte contre le décrochage scolaire, a accepté de lui accorder une aide financière pour l'aider dans sa mission.

- **Bilan 2010-2011 du Programme de gestion de l'amiante**

La Direction générale adjointe aux ressources financières et matérielles a présenté au Conseil des commissaires le bilan des travaux effectués dans le cadre du Programme de gestion de l'amiante en 2010-2011. Ce bilan signale notamment le travail de caractérisation ainsi que la formation qui ont été effectués. Conscient qu'il importe de poursuivre ce programme afin d'assurer la sécurité et le bien-être de tous les gens qui fréquentent les établissements de la CSDM, le Conseil des commissaires a mandaté la Direction générale adjointe aux ressources financières et matérielles pour poursuivre la supervision du dossier de l'amiante à l'aide d'un comité de suivi.

- **Proposition de nouveaux critères de sélection dans la *Politique d'admission de la CSDM***

Pour certaines écoles de quartier, le nombre de demandes d'inscription provenant d'élèves de leur territoire dépasse leur capacité d'accueil. Pour certaines autres écoles acceptant les élèves en libre-choix, le nombre de demandes d'inscription en libre-choix entraîne un dépassement de leur capacité d'accueil. Dans les deux cas, le critère de sélection appliqué est celui de la chronologie des demandes, ce qui crée des files d'attente à des heures indues.

Afin de régler ces problèmes de surpopulation et de files d'attente, le Conseil des commissaires a accepté de modifier les règles d'application de la *Politique d'admission de la CSDM*. Ainsi, pour les écoles de quartier, la sélection des élèves se fera en fonction de la proximité géographique. Pour les écoles acceptant les élèves en libre-choix, la méthode utilisée sera celle du tirage au sort.

Par ailleurs, afin de gérer efficacement ces nouveaux critères de sélection, un projet pilote de gestion centralisée et informatisée de toutes les demandes d'inscription sera mis en place. De plus, la possibilité de créer un formulaire en ligne permettant aux parents d'inscrire leur enfant par Internet sera examinée.

- **Attribution d'un territoire à l'école Sans-Frontières**

L'école Sans-Frontières n'a pas de territoire qui lui appartient, ce qui fait en sorte que tous les élèves y sont inscrits en libre-choix. En raison de l'augmentation du nombre d'élèves dans la circonscription et de la diminution du rapport élèves-enseignant, les écoles de la circonscription de Rosemont-Nord, dont l'école Sans-Frontières, manquent de places. Il est à noter que 50 % des élèves de l'école Sans-Frontières habitent dans la circonscription de Rosemont-Sud, où les écoles ne sont pas aux prises avec des problèmes d'espace. Afin d'éviter la surpopulation, une vingtaine de classes seront ajoutées à l'école Sans-Frontières. Le Conseil des commissaires a également décidé d'attribuer un territoire à cette école. Ainsi, le côté nord du boulevard Rosemont deviendra la limite sud du territoire de l'école Sans-Frontières, et ce, dès l'année scolaire 2012-2013.

Il faut toutefois préciser que les élèves actuellement scolarisés à l'école Sans-Frontières et qui habitent au sud de la nouvelle limite du territoire pourront poursuivre leur scolarité à cette école.

Par ailleurs, le Conseil des commissaires a décidé de mettre en place, pour les années scolaires 2012-2013 et 2013-2014, une mesure transitoire pour l'application de la nouvelle frontière. Ainsi, 75 % des inscriptions seront des élèves en libre-choix qui habitent au nord de Rosemont, et 25 % seront des élèves en libre-choix qui habitent au sud de Rosemont.

- **Consultation élargie pour le projet de politique relative à la démocratie scolaire**

En novembre 2009, le Conseil des commissaires avait adopté le projet de politique relative à l'initiation des élèves à la démocratie scolaire. À la suite de la consultation auprès des associations, des syndicats et du Comité consultatif central de gestion, plusieurs modifications importantes ont été apportées au projet de politique. Le Conseil des commissaires a donc jugé important de le soumettre de nouveau à la consultation. Compte tenu de la nature de la politique et de l'importance pour les milieux de se l'approprier, le projet de politique sera présenté non seulement au Comité consultatif de gestion, mais également aux conseils d'établissement, aux conseils d'élèves et à l'Association des élèves du secondaire de la CSDM.

- **Redécoupage des territoires des écoles Saint-Justin et Philippe-Labarre**

Le nouveau projet immobilier Faubourg Contrecoeur dans la circonscription de Tétreaultville entraîne une augmentation de la population scolaire à l'école primaire Saint-Justin. Afin d'assurer une meilleure répartition de ces nouveaux élèves, le Conseil des commissaires a accepté la proposition de redécoupage des territoires des écoles Saint-Justin et Philippe-Labarre que lui a soumise le Réseau des établissements scolaires Est et avec laquelle les deux conseils d'établissement sont d'accord. Ainsi, le territoire de l'école Philippe-Labarre sera agrandi vers le nord afin de couvrir une partie du territoire du projet Faubourg Contrecoeur, ce qui diminuera du coup le territoire de l'école Saint-Justin.

Par ailleurs, la CSDM s'engage à ce que les élèves qui sont actuellement scolarisés à l'école Saint-Justin, mais qui devraient fréquenter l'école Philippe-Labarre en raison du redécoupage poursuivent leur scolarité à l'école Saint-Justin.

- **Redécoupage du territoire de l'école Maisonneuve**

Initialement, l'école Maisonneuve faisait partie de la Commission scolaire des écoles protestantes du Grand Montréal. Elle scolarisait tous les élèves francophones protestants de Montréal et couvrait alors un large territoire. En 1998, elle a été transférée à la CSDM, tout en conservant le même territoire, qui couvre les circonscriptions 9 (Rosemont-Sud), 12 (Mercier) et 13 (Hochelaga-Maisonneuve). Certains quartiers de ce territoire sont considérés comme étant favorisés, alors que d'autres sont considérés comme étant défavorisés. Cette situation entraîne plusieurs problèmes au moment des inscriptions, notamment pour l'accessibilité aux maternelles 4 ans.

Le Conseil des commissaires a accepté la proposition de redécoupage du territoire de l'école Maisonneuve que lui a soumise le Réseau des établissements scolaires Est et avec laquelle le conseil d'établissement est d'accord. Le territoire de l'école Maisonneuve sera donc le même que celui du quartier Hochelaga-Maisonneuve. Un tel redécoupage favorisera la proximité de l'école pour les élèves du quartier.

- **Le civisme et l'éthique à la CSDM**

Depuis 2007, la CSDM se préoccupe du civisme et de l'éthique au sein de son organisation. Après plusieurs démarches de consultation auprès de la communauté éducative, soit le personnel de la CSDM, les élus, les élèves, les parents et les partenaires, à ce sujet, un comité a été créé afin d'analyser les résultats de la réflexion, d'en tirer des constats et de traduire ceux-ci en actions concrètes.

Par suite de ces travaux, les membres du comité ont convenu de l'importance d'ancrer les valeurs de la CSDM dans une déclaration de principes sur le civisme et l'éthique. Cette déclaration amènera la communauté éducative à partager des valeurs communes, à se donner des principes directeurs et à participer à la mise en œuvre d'actions concrètes qui corrigeront des situations qui interpellent toute la communauté éducative sur le plan du civisme et de l'éthique. Le Conseil des commissaires, conscient de l'importance de ces valeurs au sein de la CSDM, a adopté la déclaration de principes sur le civisme et l'éthique et a mandaté la Direction générale adjointe aux ressources humaines et aux services corporatifs pour coordonner l'élaboration d'une politique sur le civisme et l'éthique.

- **Plan triennal de répartition et de destination des immeubles scolaires 2012-2015**

Le Conseil des commissaires a approuvé la version définitive du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles scolaires 2012-2015 de la CSDM. Ce plan a été établi après consultation

des diverses instances concernées (Comité central des parents, Ville de Montréal, conseils d'établissement touchés par une modification ou une révocation de l'acte d'établissement, communautés locales, etc.) et dans un souci de favoriser le maintien, voire le resserrement du tissu urbain et une cohésion sociale susceptible de contrer l'exode des familles. Il tient compte des préoccupations de conservation environnementale et patrimoniale; des fluctuations de la population scolaire dans le secteur de la formation générale des jeunes qui, dans certains quartiers, est en diminution et, dans d'autres, en augmentation; de la baisse des rapports élèves-enseignant au primaire et des prévisions du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport en ce qui concerne la hausse de la population scolaire de la CSDM.

- **Semaine interculturelle à l'école Saint-Henri**

M. Benoit Dorais, commissaire scolaire de la circonscription du Sud-Ouest, a souligné la première semaine interculturelle à l'école Saint-Henri, qui s'est déroulée du 5 au 8 décembre 2011. Tout au long de cette semaine, diverses activités ont été organisées auxquelles ont participé des poètes, des musiciens, des chanteurs et des élus.

- **Des kilomètres de mailles tricotées à la CSDM**

Pour une cinquième année consécutive, le Club des tricoteuses et tricoteurs de la CSDM a offert le fruit de son travail, soit des foulards, des tuques, des mitaines, des bas et des pantoufles, à des élèves de la CSDM. Cette année, ce sont les élèves des écoles Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle, Maisonneuve et Saint-Clément qui ont profité de cette centaine de tricots.

- **Une œuvre d'art à l'École des métiers de la construction de Montréal**

Peintre, sculpteur et cinéaste, Marcel Barbeau est un artiste québécois innovateur dont les œuvres sont exposées dans le monde entier. Membre actif des automatistes, il fait partie des artistes ayant signé le manifeste *Refus global*. M. Gilles Petitclerc était heureux d'annoncer que cet artiste allait exposer une œuvre à l'École des métiers de la construction de Montréal. Il a également indiqué qu'il s'agit de la première contribution de l'artiste à Montréal.

## Nominations

- **M. Luc Claude** a été nommé, de façon **temporaire**, directeur adjoint à l'**École internationale de Montréal**. Il est entré en fonction le 4 novembre 2011.
- **Mme Élisenda Tomas** a été nommée, de façon **temporaire**, directrice adjointe à l'école **Saint-Henri**. Elle est entrée en fonction le 7 décembre 2011.
- **Mme Guylaine Cool** a été nommée, de façon **temporaire**, directrice de l'école **Saint-Pascal-Baylon**. Elle entrera en fonction le 9 janvier 2012.
- **Mme Line Bellerose** a été nommée directrice de l'école **La Mennais**. Elle entrera en fonction le 9 janvier 2012.
- **Mme Marie-Josée Demers** a été nommée, de façon **temporaire**, directrice adjointe à l'école **Lucien-Pagé**. Elle entrera en fonction le 9 janvier 2012.
- **Mme Mylène Fortin** a été nommée, de façon **temporaire**, directrice adjointe à l'école **Lucien-Pagé**. Elle entrera en fonction le 9 janvier 2012.
- **Mme Josée Rougeau** a été nommée directrice adjointe à l'école **de la Lancée** et à l'annexe **Accès Est**. Elle est entrée en fonction le 29 novembre 2011.
- **Mme Caroline Duguay** a été nommée, de façon **temporaire**, directrice adjointe au centre **Yves-Thériault**. Elle entrera en fonction le 1<sup>er</sup> janvier 2012.
- **Mme Julie Belhumeur** a été nommée, de façon **temporaire**, directrice adjointe au **Bureau des services auxiliaires** des Services corporatifs. Elle entrera en fonction le 9 janvier 2012.
- **M. Stéphane Rochefort** a été nommé, de façon **temporaire**, directeur adjoint à l'école **du Petit-Chapiteau**. Il entrera en fonction le 9 janvier 2012.
- **Mme Françoise-Anne Thomas** a été nommée, de façon **temporaire**, directrice adjointe à l'école **des Nations**. Elle entrera en fonction le 9 janvier 2012.

- **Mme Brigitte Grignon-Labine** a été nommée, de façon **temporaire**, directrice adjointe à l'école **Simonne-Monet**. Elle entrera en fonction le 9 janvier 2012.

Le Conseil des commissaires leur souhaite tout le succès possible dans l'exercice de leurs nouvelles fonctions.

Source : Secrétariat général

---

Pour nous faire part de vos questions ou de vos commentaires,  
vous pouvez nous écrire à [secg@csgm.qc.ca](mailto:secg@csgm.qc.ca) ou nous appeler au 514 596-6012.

090009  
Conception visuelle : Service des communications